

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/11/2014

Réception par le Prefet : 18/11/2014

Publication : 21/11/2014



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2014-10-5-2

Séance du vendredi 14 novembre 2014

### **SUBVENTIONS POUR FRAIS D'ÉTUDES RELATIVES AUX DOCUMENTS D'URBANISME LEVÉE DE DÉCHÉANCE QUADRIÉNALE ET PROROGATION DU DÉLAI DE VALIDITÉ DE SUBVENTION**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le guide des aides départementales modifié par le Conseil Général le 9 décembre 2009,
- VU le règlement financier,
- VU la délibération n° CP 11/11-05 de la Commission Permanente du 29 avril 2005, concernant les subventions pour frais d'études relatives aux documents d'urbanisme et d'aménagement,
- VU la délibération n° CP-2008-7-5-1 de la Commission Permanente du 6 juin 2008, concernant les subventions pour frais d'études relatives aux documents d'urbanisme et d'aménagement,
- VU la délibération n° CP-2008-10-5-3 de la Commission Permanente du 26 septembre 2008, concernant les subventions pour frais d'études relatives aux documents d'urbanisme et d'aménagement,
- VU la délibération n° CP-2011-3-5-2 de la Commission Permanente du 11 mars 2011, concernant les subventions pour frais d'études relatives aux documents d'urbanisme et d'aménagement,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Valide la diminution de la subvention attribuée à la Commune d'HAUSGAUEN, suite au recalcul de l'aide sur la base du montant hors taxe du coût des études ramenant le montant à 23 152 €,
- ❖ Autorise la levée la déchéance quadriennale et la prorogation du délai de validité de l'aide départementale accordée à la Commune d'HAUSGAUEN pour l'élaboration de son PLU, jusqu'au 31 décembre 2014, afin de permettre le versement du solde,

- ❖ Autorise la prorogation du délai de validité des subventions accordées au Syndicat Mixte du SCOT Rhin Vignoble Grand Ballon pour l'élaboration de son SCOT et aux communes de RICHWILLER et de RIQUEWIHR pour la révision de leur POS et transformation en PLU, jusqu'au 31 décembre 2014, pour permettre le versement du solde de ces subvention,
- ❖ Ces montants seront prélevés sur le chapitre 204, fonction 71, nature 204141, programme F215 du budget départemental.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions